



# Livret d'Accueil

*Adresse postale :*

**30 rue René Kinet - BP 14, 02830 Saint Michel**

**Tel : 03.23.58.09.31 FAX : 03.23.58.59.10**

Créé en 1989, le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale est agréé pour accompagner 88 personnes. C'est un service d'intégration sociale et professionnelle qui s'adresse aux personnes handicapées ayant une autonomie suffisante pour vivre seules, en couple ou en famille.

## **MODALITES D'ADMISSIONS :**

- Faire un courrier de demande d'accompagnement
- Remplir un dossier d'admission
- Rencontrer les membres de l'équipe pour exprimer les besoins et attentes
- Avoir une activité en journée (ESAT, CAJ, CATTP...)
- Avoir une orientation CDAPH pour un suivi SAVS ou en faire la demande

*Le service peut apporter son aide à la constitution du dossier*



**Permanence à l'ESAT  
de St Michel,  
de 12h à 13h, 4 fois / sem.**



**Permanence à l'ESAT  
au Nouvion  
de 12h30 à 13h, 1fois/ sem.**



**Bureau du Service Educatif SAVS  
dans la cour de la Poste  
3 bis rue Léon Blum 02830 St Michel**



## **Le SAVS et l'utilisateur s'engagent réciproquement par :**

- un règlement de fonctionnement
  - un contrat d'accompagnement à signer dans les 15 jours de l'admission
  - un projet d'accompagnement personnalisé (PAP) élaboré conjointement dans les 6 mois de l'admission. Il sera renouvelé tous les ans, s'il y a besoin de poursuivre l'accompagnement, après une évaluation de l'année passée.
- Le PAP fixe des objectifs et précise un plan d'action à mener pour les atteindre

**Un éducateur** de l'équipe est désigné comme coordinateur du Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP). Il est l'interlocuteur privilégié de l'adulte, par contre l'ensemble des professionnels peut intervenir pour mettre en œuvre l'accompagnement.

Des rencontres régulières ont lieu avec la personne suivie, soit au domicile de celle-ci, soit au service ou à la permanence des ESAT. Elles permettent de faire le point sur l'évolution du projet et d'envisager de nouvelles actions avec la participation de l'adulte concerné.

**VOS DROITS, OBLIGATIONS ET DEVOIRS NECESSAIRES AU RESPECT DES REGLES SONT STIPULES DANS UN REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT QUI VOUS EST REMIS. CE REGLEMENT EST ACCOMPAGNE DE LA CHARTE DES DROITS ET DES LIBERTES.**

## Nos interventions :

- Informations et conseils dans l'organisation pratiques et la gestion de la vie quotidienne. (Alimentation, santé, logement, démarches administratives, gestion de l'argent...)
- Soutiens et médiations dans la vie relationnelle et affective. (Soutien moral et psychologique, aide à l'exercice de la fonction parentale...)
- Travail en partenariat avec les intervenants locaux pour soutenir individuellement l'intégration sociale (clubs sportifs, associations diverses...) et les familles.
- Activités organisées par le service ; atelier (cuisine, manuel, journal, etc.), séjours vacances, sorties culturelles et de loisirs,...



*Atelier cuisine...*



*Séjour au ski, à la mer,*



*promenade à Cheval*



*Randonnée en forêt, etc....*

Implanté à proximité de l'ESAT « la Persévérance » (ex. Centre d'Aide par le Travail), le service travaille en partenariat avec celui-ci pour une meilleure cohérence dans nos accompagnements respectifs, mais il a du aussi s'enrichir d'autres outils pour améliorer les échanges avec d'autres partenaires (Foyer, CAJ, ESAT du Nouvion, de l'EPHES et autres) à l'image de la diversité de nos suivis.

Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale a pour mission de promouvoir l'autonomie, la citoyenneté et la qualité de vie des personnes.

Il accompagne les personnes dans leur évolution et la réalisation de leur projet de vie.

Une collaboration avec divers partenaires et en réseau (le CMP, les associations tutélaires, les familles,...) permet au service de mener sa mission.



**Sortie Bowling à Hirson**

**Le SAVS peut accompagner, répondre aux adultes, 365 jours par an, 7jours/7.** Ces accompagnements peuvent être effectués du lundi au vendredi de 9h à 20h30 et le samedi de 9h à 17h. (Prendre RDV pour plus de sécurité).

**De plus, un système d'astreinte téléphonique** permet en cas d'urgence, l'intervention du service à tout moment.

(Un message actualisé sur le répondeur du service **03.23.58.09.31**, donne le nom et le numéro de téléphone de la personne d'astreinte à contacter).

### Service administratif :

BP14,  
30 rue René Kinet  
02830 Saint-Michel

**La Directrice :**  
Mme FOUCAUT

### Agent administratif :

Mme LECOINTE V.  
*Tél* : 03.23.90.11.40

*Fax* : 03 23 58 63 50

De 8h00 à 12h00  
et de 13h15 à 17h00  
Du lundi au vendredi

### Service éducatif :

3 bis rue Léon Blum\*  
02830 Saint Michel

**Chef de service :**  
Mme TORRES S.

**Equipe éducative**  
**5 éducateurs et**  
**1 psychologue :**

*Tél* : 03 23 58 09 31

*Fax* : 03 23 58 59 10

\*Pas d'envoi courrier

### Services généraux

Agent  
d'entretien